

SAMEDI 15 DECEMBRE 2012
9H00 – 17H00*
MARSEILLE



Institut de défense pénale



SEMINAIRE DE FORMATION

LA COUR D'ASSISES MODE D'EMPLOI **(Intégrant les nouvelles dispositions)**

Des juges questionnés par des avocats ?!

L'Institut de défense pénale expérimente une nouvelle méthode d'animation : trois intervenants qualifiés sur le sujet traité répondent à un feu croisé de questions dûment sélectionnées

(Édition spéciale)

Conférence conçue et animée par
Mes Alain MOLLA, Avocat honoraire
& **Philippe VOULAND, Avocat au Barreau de Marseille**

HOTEL NEW HOTEL OF MARSEILLE (Bd Charles Livon 13007)

***PETIT DEJEUNER & DEJEUNER SUR PLACE**

3 Présidents de Cour d'assises répondent aux questions de l'IDP

Madame Xavière SIMEONI (Cour d'Appel de PARIS)

Monsieur Patrick WYON (Cour d'Appel de LYON)

Monsieur Thierry FUSINA (Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE)

Sur chaque thème ci après listés des questions seront posées aux trois magistrats qui répondront dans un ordre chaque fois différent, par Philippe VOULAND et Alain MOLLA puis par la salle.

PROGRAMME

Accueil 8 h 30 - Matinée - 9h 00 à 13h

1- LE JURY : Juger n'est-il pas un métier ?

La formation des jurés (influence sur l'audience et le délibéré ?)
Le tirage au sort des jurés
La récusation (porosité siège/parquet)

7H de
formation
validées

Le nombre des jurés
Le serment des jurés
Les jurés et le Droit
Un enrichissement ou un handicap

2-LA PUBLICITE et L'ORALITE DES DEBATS : *Et le dossier papier alors, on en fait quoi ?*

Le huis clos (le point en droit et en opportunité)
Le choix des témoins (concertation siège parquet)
Le Serment du témoin
La place des écrits de l'information
La place de la presse

3-LA MAITRISE DU CONTRADICTOIRE : *Maîtrise disponible ou maîtrise verrouillée ?*

Les incidents
La place de l'expert et son influence
L'accès aux pièces à conviction
L'espace de parole de l'accusé (sa logorrhée, son mutisme)
L'espace de parole de la ou les parties civiles.
La proximité Président/ avocat général
L'espace des interventions des avocats des parties (« vous le plaidez maître »)

Après midi - 14h 15 à 17h

4-L'ECOUTE : *Quand le Président se tait enfin !*

L'impact du réquisitoire
L'importance de l'exemple du Président pour l'écoute des jurés
Les effets des plaidoiries (parties civiles, défense) sur le cours des choses..
Les conseils de trois présidents.
Et l'émotion des présidents?

5-LA TOUTE PUISSANCE PRESIDENTIELLE : *Mythe ou réalité ?*

Impartialité, neutralité, loyauté, mesure et ... la courtoisie.
La police de l'audience
L'animation du délibéré (aspects législatifs et jurisprudentiels)
La liste des questions
La fonction de l'hermine et du rouge
Les jurés et le quantum, pédagogie sur les peines
La prise en compte de l'éventualité de l'appel
L'émotion et le rendu du délibéré
La motivation des arrêts

TARIF : 430,56 € TTC (SOIT 360,00 € HT) – ELEVE AVOCAT : 180,00 € TTC

POSSIBILITE DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE PAR LE FIF-PL*

** Une prise en charge individuelle est possible si elle parvient au FIF PL au plus tard le jour de la tenue du colloque
FIF PL 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 – Tel : 01.55.80.50.00 / Fax : 01.55.80.50.29 / www.fifpl.fr*

Institut de Défense Pénale – Organisme de formation n° 93 13 11 458 13

N° SIRET : 453 944 381 00012 N° TVA Intracommunautaire FR06453944381

BULLETIN D'INSCRIPTION A IMPRIMER ET A RETOURNER PAR COURRIER A L'IDP AU PLUS TARD LE 12 DECEMBRE 2012

LA COUR D'ASSISES MODE D'EMPLOI – 15 DECEMBRE 2012 – MARSEILLE

Nom :

Prénom :

SAMEDI 15 DECEMBRE 2012
9H00 – 17H00*
MARSEILLE



*Institut de **défense** pénale*



Cabinet :

Barreau :

Adresse :

Tel :

Fax :

e-mail :

- participera au séminaire de formation du Samedi 15 Décembre 2012 à 9h00
- règle la somme de 430,56 € TTC (360,00 €HT) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale
- règle la somme de 180,00 € TTC (élève avocat) à l'ordre de l'Institut de Défense Pénale

CONDITIONS D'ANNULATION : pour toute annulation postérieure au 13 DECEMBRE 2012, les frais seront de 107,64 € TTC soit 90,00 € HT.

L'annulation doit être formulée par écrit. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par un Confrère de son choix.

42 rue Montgrand 13006 Marseille – tel : 04 91 13 40 43 / Fax : 04 91 13 40 44 e-mail : mdp@defensepenale.com – www.defensepenale.com